



NOVEMBRE 2025-7

Informations municipales :

Cérémonie du 11 Novembre :

La Municipalité et l'Association des Anciens Combattants vous donnent rendez-vous à la mairie, le **mardi 11 novembre 2025 à 11 heures**, pour la manifestation du souvenir au Monument aux Morts.

Cette cérémonie sera suivie de la remise des diplômes du travail. Un vin d'honneur servi sous le préau de l'école clôturera ces manifestations.

Mesures de pression et d'analyse du chlore :

Une campagne de mesure de pression et d'analyse du chlore est réalisée dans le cadre du schéma directeur d'eau potable de Caux Seine Agglo jusqu'au 18 novembre.

Des enregistreurs de pression vont être installés chez certains abonnés et sur des poteaux incendie (qui resteront totalement disponibles en cas d'incendie).

Parallèlement, des mesures ponctuelles de chlore seront également effectuées chez certains abonnés. Ces analyses permettront de compléter le diagnostic du réseau et de suivre la qualité de l'eau distribuée.

Restos du Cœur :

Inscription : La nouvelle campagne pour l'hiver 2025/2026 débute mi-novembre. Si vous souhaitez vous inscrire, veuillez contacter les Restos du Cœur de Port Jérôme sur Seine au 02 35 38 63 99 les lundi et jeudi de 14h à 16h.

Collecte de chocolats de Noël : Comme l'an dernier, nous vous proposons de déposer des chocolats de Noël destinés aux enfants des bénéficiaires âgés de 1 à 14 ans. Merci de les déposer en mairie avant le 5 décembre.

CCAS (RAPPEL) :

Récompenses aux étudiants :

Lors de la cérémonie des vœux du maire du vendredi 9 janvier 2026, les étudiants présents et ayant obtenu un diplôme (CAP- BEP- BAC- BAC PRO- BTS- DUT - Licence - Master...) en fin d'année scolaire (juin 2025) se verront remettre un bon d'achat au titre de récompense et d'encouragement. Il est impératif de vous présenter en Mairie muni d'un justificatif de résultats **avant le 20 Décembre 2025.**

Récompenses aux collégiens :

Lors de la cérémonie des vœux du maire, les collégiens présents et ayant obtenu le brevet des collèges en fin d'année scolaire (juin 2025) se verront remettre un bon d'achat au titre de récompense et d'encouragement. Il est impératif de vous présenter en mairie muni d'un justificatif de scolarité pour l'année 2025/2026 **avant le 20 Décembre 2025.**